
LE DOSSIER | Disparus

Propos recueillis par Anna Demontis, chargée de projet éditorial à l'ACAT

L'IMPOSSIBLE DEUIL

Présidente du Collectif des familles de disparus d'Algérie, Nassera Dutour cherche son fils depuis 20 ans. Elle parle de son combat contre l'injustice, la peur et le mépris des autorités.

Qu'est-ce qui est arrivé à votre fils, Amine ?

Mon fils a été arrêté le 30 janvier 1997. Il venait d'avoir 20 ans et avait fait une demande de visa pour me rejoindre en France. Il a été arrêté en Algérie avant de l'obtenir.

Qu'avez-vous fait ensuite ?

La police refusait d'enregistrer ma plainte, donc une connaissance m'a introduite auprès du procureur, qui a demandé à ce que ma plainte soit retenue et qu'une enquête soit menée. Au bout de six mois, j'ai été convoquée au commissariat. Je m'y suis rendue la peur au ventre. Ils m'ont ordonné de signer un papier, disant qu'ils avaient cherché mon fils partout sans le trouver, alors que je ne les avais jamais vus venir chez moi ou dans mon quartier. J'ai pris le papier sans le signer. En sortant, j'ai failli m'évanouir. Par la suite, j'ai réécrit au procureur, je suis allée au médiateur de la République, à l'Observatoire des droits de l'homme. Tous les jours, j'allais de commissariat en commissariat, de caserne en caserne, de gendarmerie en gendarmerie... C'était de la folie.

Qu'avez-vous ressenti ?

De la peur et de l'angoisse. Peur de ne pas retrouver son proche, de découvrir une mauvaise nouvelle, de ne jamais savoir. À l'époque, on disait aux familles de disparus que si elles parlaient à la presse ou aux ONG, elles allaient retrouver leur enfant mort. Aujourd'hui, le regard des gens a changé, mais des familles ne veulent toujours pas déclarer leurs disparus parce qu'elles ont peur. C'est le but : terroriser la population.

Pourquoi est-ce impossible de faire son deuil ?

Comment faire son deuil, alors que l'on n'a jamais vu de corps, que personne ne nous dit si notre enfant est mort ou vivant ? J'ai accompagné une famille au cimetière d'El Alia, où le fils devait être enterré. Après avoir trouvé la tombe, la mère me dit « *ce n'est pas mon fils qui est là-dedans* ». Il faut le voir pour le croire. La nuit dernière, j'ai rêvé de mon fils qui me disait « *Maman, j'ai toujours été là* ». Comment voulez-vous faire le deuil ?

Où en est votre combat ?

Lorsque les autorités algériennes ont signé la charte pour la paix et la réconciliation nationale en 2005, nous avons compris qu'elles n'avaient pas l'intention de nous rendre nos enfants. Les agents de l'État étaient amnistiés et on pouvait recevoir des indemnités, conditionnées à l'octroi d'un jugement de décès. Le Groupe de travail a refusé de clore le dossier « Algérie » à l'ONU. Les autorités pensaient pouvoir acheter notre silence, mais elles n'ont pas réussi : nous sommes toujours debout.

Qu'est-ce qui vous fait tenir depuis vingt ans ?

L'injustice et le mépris des autorités. C'est impossible d'arrêter de chercher. Ce serait trahir et abandonner tous ces disparus, à commencer par mon fils. Nous avons besoin de la vérité. ●

CONTEXTE

En décembre 1991, le gouvernement algérien annule les élections législatives après la victoire du Front islamique du salut (FIS) au premier tour, ouvrant la voie à une guerre civile. Cette période est marquée par la multiplication des disparitions forcées menées par les forces de l'ordre, mais aussi par des milices. Le 6 février 2007, l'État algérien signe la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, mais en 2017, il ne l'a toujours pas ratifiée.



Pour aller plus loin

L'émission « N'oublions pas » diffusée sur la *Radio des sans voix*, créée par le Collectif des familles de disparus d'Algérie

Site Internet du Collectif des familles de disparus d'Algérie : www.algerie-disparus.org